

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER, Florian THIBON,

Membres absents ou excusés :

Sébastien DUMEZ, Sharon ARSAC, Françoise HERPIN

Procurations :

Françoise HERPIN a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Sharon ARSAC a donné procuration à Agnès GOLFIER

Sébastien DUMEZ a donné procuration à Florian THIBON

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a désigné Agnès GOLFIER comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

- 01-17-12-2024 Demande de subvention pour la réfection du toit de l'ancienne école
- 02-17-12-2024 Demande de subvention pour un audit énergétique de l'ancienne école
- 03-17-12-2024 Renégociation du loyer de l'antenne des Salelles
- 05-17-12-2024 Echange de parcelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté, par 4 voix « contre » (messieurs Thibon, André, Lombardo et Dumez), et 6 voix « pour » (mesdames Arsac, Golfier, Herpin, et Ement, messieurs Chanal et Vallos) la délibération suivante :

- 04-17-12-2024 Réforme des redevances de l'agence de l'eau

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 18 décembre 2024 et publié ce même jour.

The image shows a blue ink signature of Pierre-Henri Chanal written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom, with a central emblem.

Pierre-Henri CHANAL
Maire